



Ville de NIORT

2-2

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

A.V.A.P.

Document d'approbation

Centre-ville Ouest

I. BERGER-WAGON, chargée d'études
C. BLIN, assistante d'études

Echelle: 1/2500e

Limites du périmètre de l'A.V.A.P.

Limites des secteurs de l'A.V.A.P.

Immeubles protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques

Parcelles protégées au titre de la législation sur les Monuments Historiques

1 Patrimoine architectural exceptionnel - Immeubles à conserver impérativement

2 Patrimoine architectural très intéressant - Immeubles caractéristiques à conserver

3 Patrimoine architectural constitutif de l'ensemble urbain - Conservation ou construction de qualité équivalente

4 Mur de clôture existant ou à créer

5 Bords de quais, ouvrages hydrauliques

6 Petit patrimoine architectural - Détails architecturaux remarquables

7 Espaces urbains, sols protégés au titre de l'A.V.A.P.

Espaces libres paysagers

8a Espaces boisés protégés au titre de l'A.V.A.P.

8b Espaces verts protégés au titre de l'A.V.A.P.

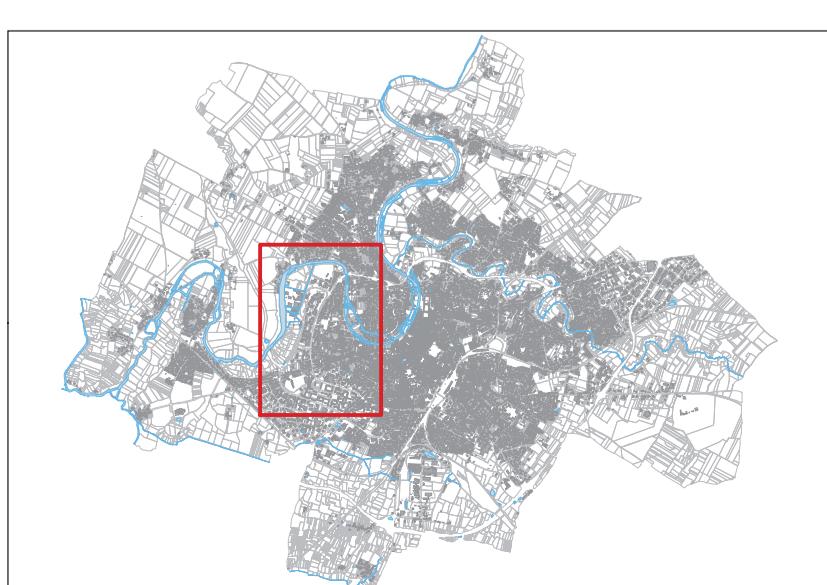
8c Jardins protégés au titre de l'A.V.A.P.

8d Haies structurantes

8e Alignements d'arbres

8f Arbres remarquables

9 Perspectives/Faisceaux de vues/Cônes de vues



N

0 50 100 150 200 Mètres